santé
famille
retraite
services

ALSACE

LETTRE D'INFORMATION

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons votre relevé de situation ainsi que le détail des cotisations dues au titre de l'exercice 2026 en votre qualité de chef d'exploitation, chef d'entreprise ou de cotisant de solidarité.

Votre règlement devra nous être transmis **au plus tard à la date indiquée sur votre facture**.
Si vous rencontrez des difficultés de trésorerie, vous pouvez contacter le service recouvrement de votre MSA via votre espace privé exploitant, en utilisant le service "Envoyer un message"' sous Contact et échanges afin de trouver la solution appropriée à votre situation personnelle.

Plus d'informations sur la **modulation des appels fractionnés ou échéanciers de mensualisation 2027** depuis la page d'accueil rubrique Exploitant / Cotisations des non-salariés / Paiement des cotisations / Les modalités de paiement des cotisations et contributions

IMPORTANT REFORME 2026

Une annexe dédiée est mise à disposition avec la facture.

Un article "Réforme de l'assiette sociale et du barème des cotisations sociales" est disponible sur notre site alsace.msa.fr rubrique Exploitant / COTISATIONS DES NON-SALARIES / Calcul des cotisations

Si vous avez des interrogations et êtes accompagné par un centre de gestion, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseil comptable pour vérifier les éléments déclarés et retenus.

En lien avec la réforme retraite 2026 des 25 meilleures années et la réforme des modalités d'assiette des cotisations à compter de 2026, les points retraite de base et retraite complémentaire obligatoire ne sont pas affichés sur votre facture 2026. Cependant, ils seront bien calculés et reportés sur votre relevé de carrière.

EVOLUTIONS TAUX DE COTISATIONS 2026

Retrouvez le détail des évolutions de taux sur notre site alsace.msa.fr rubrique Exploitant / COTISATIONS DES NON-SALARIES / Calcul des cotisations et le barème 2026 sous Accès direct (en bas de page d'accueil) / Cotisations des Exploitants / Lettre d'information Alsace

En 2026, modification du barème Assurance Maladie, fusion des cotisations retraite de base, création d'une cotisation de retraite complémentaire obligatoire additionnelle.

EXPERIMENTATION ASSIETTE N EN 2027 ET 2028

Un nouveau dispositif expérimental, issu de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026, vous permet de calculer vos cotisations et contributions sociales à partir de l'estimation de vos revenus professionnels de l'année en cours (année N). **Ce dispositif n'est pas automatique. Son adhésion est facultative et annuelle**. Nous vous préconisons de consulter votre conseil comptable en amont de toute décision afin d'obtenir un avis personnalisé à votre situation.

Un article détaillé "Expérimentation assiette N" indiquant les conditions et modalités d'accès est disponible sur notre site alsace.msa.fr rubrique Exploitant / COTISATIONS DES NON-SALARIES / Calcul des cotisations.

MSA d'Alsace
9 rue de Guebwiller
CS 20001 68023 Colmar Cedex
alsace.msa.fr
tél 03 89 20 78 68

CALENDRIER 2027

Retrouvez dès janvier 2027 sur le site alsace.msa.fr le calendrier des échéances de cotisations 2027. Accès direct en bas de page d'accueil / Cotisations des exploitants / Lettres d'infomation Alsace / fiches mémo Cotisations 2027

VOTRE MSA EN LIGNE

Retrouvez sur le site alsace.msa.fr
Accès direct (en bas de la page d'accueil) / Cotisations des Exploitants / Lettres d'information Alsace

- les différentes modalités de paiement : "Comment régler mes factures de cotisations exploitant ?"
- le barème des cotisations 2026
- les informations de la MSA et celles des partenaires

Utilisez votre espace privé personnel ou entreprise pour accéder à de nombreux services :

- Connectez-vous **avec votre numéro de sécurité sociale :**
Accès au dossier particulier : consultez vos remboursements et documents adressés par la MSA, réalisez vos demandes en ligne
Accès au dossier exploitant : visualisez vos factures et documents adressés par la MSA sous la rubrique "Mes documents", téléchargez vos attestations professionnelles, utilisez les téléservices exploitant

- Connectez-vous **avec votre numéro SIRET / entreprise** : téléchargez vos attestations professionnelles pour l'entreprise, consultez vos informations parcellaires et accédez à votre relevé parcellaire

Pour vous guider dans l'utilisation de nos services en ligne, vous pouvez contacter l'assistance aux internautes au 03 20 900 500 (*prix d'un appel local)* du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30 ou par mail assistanceinternet.blf@alsace.msa.fr

LA DIRECTION